

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE**

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2024**

37 membres en exercice  
12 présents – 12 pouvoirs – 24 votants  
Convocation adressée et publiée le 04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 10 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaients présents :

Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines, Maire de Jouy-en-Josas (78) donne pouvoir à Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Marie-José BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) donne pouvoir à Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) - Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) donne pouvoir à Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Martine CINOSI - GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines, Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91) à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91).

Absents, excusés :

Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) - Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Cédric PEMBAMARINE Maire du Port-Marly (78) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) - Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91).

**Délibération n° 2024-47 portant sur l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 25 juin 2024**

Le président,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 16 octobre 2024

Conseil d'administration du 10 octobre 2024



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 octobre 2024

### Délibération 2024 – 47

#### Objet

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 25 juin 2024**

Le président soumet au Conseil le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024.

Aucune observation n'étant formulée,

#### **Le Conseil d'administration,**

- Approuve le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024, joint en annexe à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le président,



Daniel LEVEL  
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2024**

37 membres en exercice  
17 présents – 9 pouvoirs – 26 votants  
Convocation adressée et publiée le 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 10 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaients présents :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines, Maire de Jouy-en-Josas (78) - Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) - Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) - Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) – Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) - Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91)

Pouvoirs :

Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Martine CINOSI - GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) – Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines – Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Nicolas KOWBASIUKE Adjoint au Maire de Taverny (95) donne pouvoir à Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) donne pouvoir à Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) -

Absents, excusés :

Marie-Josée BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) - Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) – Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) – Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) - Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

Le président constate que le quorum est atteint avec la présence de 16 administrateurs sur place et 9 pouvoirs transmis. Il déclare la séance ouverte.

**Délibération n° 2024-34 portant sur l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 25 juin 2024**

Le président soumet au Conseil le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024.  
Aucune observation n'étant formulée,

**Le Conseil d'administration,  
A l'unanimité des votants,**

- Approuve le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024, joint en annexe à la présente délibération.

**Délibération n° 2024-35 portant sur la fourniture de produits, matériels, équipements informatiques et téléphoniques - Accord-cadre à marchés subséquents- Appel d'offres ouvert : Autorisation donnée au président de signer et notifier lesdits accords-cadres**

**Le Conseil d'administration,**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres réunie le 25/06/2024, établissant le classement des offres pour chacun des quatre lots ;
- Considérant le plan d'acquisition et de renouvellement des matériels informatiques ;
- Considérant la nécessité des disposer de matériels de qualité et de technologie récente ;
- Vu l'exposé du président ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,**

- Autorise le président à signer et notifier le lot n° 1 - ordinateurs et tablettes (minimum sur quatre ans de 150 000 € HT ; maximum sur quatre ans de 750 000 € HT) à la société SCC France SAS (92 000 NANTERRE)
- Autorise le président à signer et notifier le lot n° 2 - moniteurs et stations d'accueil (minimum sur quatre ans de 100 000 € HT ; maximum sur quatre ans de 750 000 € HT) à la société KOESIO CORPORATE IT SAS (78 090 TRAPPES)
- Autorise le président à signer et notifier le lot n° 3 – équipements informatiques, dont petit matériel réseau (minimum sur quatre ans de 50 000 € H.T ; maximum sur quatre ans de 600 000 € HT) à la société NET RAM SARL (69 007 LYON)
- Autorise le président à signer et notifier le lot n° 4 - smartphones non reconditionnés (minimum sur quatre ans de 15 000 € HT ; maximum sur quatre ans de 300 000 € HT) à la société ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS SAS (92 800 PUTEAUX)
- Dit que les crédits seront inscrits aux budgets correspondants.

**Délibération n° 2024-36 portant sur la fourniture d'une solution de gestion électronique de documents (GED) avec prestations associées – Accord-cadre à bons de commande – Procédure concurrentielle avec négociation : Autorisation donnée au Président de signer et notifier ledit accord-cadre**

**Le Conseil d'administration,**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2124-3, d'une part, et ses articles R. 2124-3-4°, R. 2142-17 et R. 2142-18, R. 2161-12 à R. 2161-20, d'autre part ;

Conseil d'administration du 10 octobre 2024



- Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres réunie le 02/04/2024, établissant le classement des candidatures, et désignant les trois meilleurs dossiers en termes de capacité à répondre au besoin défini par le CIG ;
- Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres réunie le 25/06/2024, établissant le classement des offres ;
- Vu l'exposé du président ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,**

- Autorise le président à signer et notifier l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture d'une solution de gestion électronique de documents (GED) avec prestations associées à la société SESIN, sise 41 Av. Edouard Vaillant, 92100 Boulogne-Billancourt
- Dit que les crédits seront inscrits au budget correspondant.

**Délibération n° 2024-37 portant sur la mise à jour du règlement interne sur les marchés à procédure adaptée (MAPA), par intégration des nouveaux seuils européens applicables depuis le 01/01/2024**

**Le Conseil d'administration,**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu la délibération n° 2022-20, en date du 17/06/2022, ayant approuvé la précédente mise à jour du règlement interne sur les MAPA ;
- Vu l'exposé du président ;
- Considérant les nouveaux seuils européens de procédure, applicables à compter du 01/01/2024 ;
- Considérant l'utilité d'apporter une extension à la règle de la consultation par devis, au-dessus de 40 000 € H.T, dans certains cas exceptionnels ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,**

**Décide,**

- D'adopter le règlement interne sur les marchés passés en procédure adaptée, dont la version mise à jour est jointe en annexe.

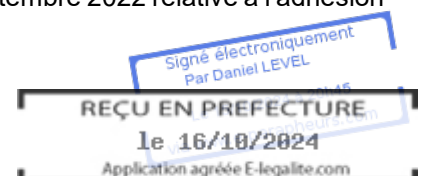
**Délibération n° 2024-38 portant sur la convention de remboursement de l'avance financière versée au GIP informatique des centres de gestion pour la réalisation du produit « Gestion de la Relation Collectivité » (GRC) : adoption et autorisation donnée au président de la signer**

**Le Conseil d'administration,**

**Hors la présence du président et sous la présidence de Denise PLANCHON, Vice-présidente,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° 2021-10 du Conseil d'administration du CIG du 19 janvier 2021 relative à l'adhésion du CIG au GIP Informatique des Centres de gestion ;
- Vu la convention constitutive du GIP Informatique des Centres de Gestion approuvée par arrêté interministériel N° TERB2104983A du 3 mars 2021 publié au JO du 13 mars 2021 ;
- Vu la délibération n° 2022-39 du Conseil d'administration du CIG du 22 septembre 2022 relative à l'adhésion aux applications IOTA et de gestion de la relation collectivité ;
- Vu le projet de convention joint ;

Conseil d'administration du 10 octobre 2024



- Considérant l'intérêt, pour le CIG, de participer au développement d'une application de gestion de la relation collectivité ;
- Vu l'exposé de la Vice-présidente ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,**

- Approuve la convention visée en objet ;
- Autorise la Vice-présidente à la signer ainsi que toute pièce s'y rapportant.

**Délibération n° 2024-39 portant sur la convention pour l'hébergement des serveurs de l'application [www.donnees-sociales.fr](http://www.donnees-sociales.fr) et des applications associées par le GIP : approbation et autorisation donnée au président de la signer**

**Le Conseil d'administration,  
Hors la présence du président et sous la présidence de Denise PLANCHON, Vice-présidente,**

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° 2021-10 du Conseil d'administration du CIG du 19 janvier 2021 relative à l'adhésion du CIG au GIP Informatique des Centres de gestion ;
- Vu la convention constitutive du GIP Informatique des Centres de Gestion approuvée par arrêté interministériel N° TERB2104983A du 3 mars 2021 publié au JO du 13 mars 2021 ;
- Vu le projet de convention joint en annexe et son annexe technique ;
- Considérant l'intérêt de signer une convention avec le GIP Informatique des centres de gestion permettant de renforcer la cohérence de service pour l'ensemble des centres de gestion qui interviennent chaque année dans les campagnes de recensement ;
- Considérant l'importance de se doter d'une solution d'hébergement présentant toutes les garanties en termes de sécurité et de protection de données ;
- Vu l'exposé de la Vice-présidente ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,**

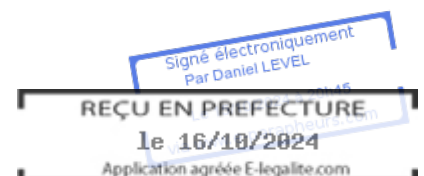
- Approuve la convention pour l'hébergement des serveurs de l'application [www.donnees-sociales.fr](http://www.donnees-sociales.fr) et des applications associées ;
- Autorise la Vice-présidente à la signer ainsi que toute pièce s'y rapportant.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

**Délibération n° 2024-40 portant sur l'avenant de prolongation du contrat cadre d'action sociale (Pass Territorial) : approbation et autorisation donnée au président de la signer**

**Le Conseil d'administration,**

- Vu l'article L452-42 du Code général de la fonction publique ;
- Vu le contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi souscrit par le CIG auprès de Plurélya (anciennement FNASS), dénommé PASS Territorial du CIG Grande Couronne, approuvé par délibération n° 2019 – 44 du 14 octobre 2019
- Vu les délibérations n° 2020 – 36 du 12 octobre 2020, n°2022 52 du 8 novembre 2022, n° 2023 39 du 12 décembre 2023 approuvant les avenants 1 à 3 au contrat cadre ;
- Vu le projet d'avenant de prolongation joint en annexe ;
- Vu l'avis favorable du CST en date du 28 mai 2024 ;

Conseil d'administration du 10 octobre 2024





- Vu l'exposé du président ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,**

- Prend acte de la nécessité de prolonger le contrat cadre d'action sociale actuel ;
- Approuve l'avenant de prolongation joint en annexe et autorise le président à le signer.

**Délibération n° 2024-41 portant sur la création d'une nouvelle mission : convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG de la Grande Couronne dans le cadre de la mission « Job dating » : approbation et autorisation donnée au président de la signer**

**Le Conseil d'administration,**

- Vu les articles L452-40 à L452-48 du Code général de la fonction publique (CGFP) ;
- Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;
- Vu le projet de convention des missions facultatives pour l'organisation de job dating dans les collectivités de la Grande Couronne ;
- Vu l'exposé du président ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,**

- Approuve la nouvelle convention relative à la mise à disposition d'agents du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour la nouvelle mission de « Job dating » ;
- Autorise le président à la signer ainsi que tous ses actes subséquents ;
- Autorise le président à modifier la grille tarifaire en adéquation avec la nouvelle convention ;
- Autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération n° 2024-42 portant sur la création de 6 emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité pour 2024**

**Le Conseil d'administration,**

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le tableau des effectifs du centre de gestion ;
- Considérant les besoins des services Carrières, Finances et Techniques pour la période estivale ;
- Vu l'exposé du président ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,**

- Autorise la création de quatre emplois non permanents d'adjoint administratif et de deux emplois non permanents d'adjoint technique, pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet pour les mois de juillet et août 2024.

**Délibération n° 2024-43 portant sur le compte de Gestion et Compte Administratif 2023**

**Le Conseil d'administration,**  
**Hors la présence du président et sous la présidence de Denise PLANCHON, Vice-présidente,**

- Vu le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame le Payeur Départemental des Yvelines, agent comptable du Centre de Gestion ;
- Vu le compte administratif présenté pour l'exercice 2023 ;
- Vu l'exposé du président ;

**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité des votants,**

- Prend acte de la présentation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2023 ;
- Prend acte de la concordance du compte de gestion 2023 dressé par Madame le Payeur Départemental des Yvelines, agent comptable du Centre de Gestion, avec le compte administratif dressé par le président ;
- Approuve le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur sans observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;
- Approuve le compte administratif de l'exercice 2023 et ses annexes ;
- Arrête les comptes de l'exercice 2023 comme suit :

Sur les seules opérations de l'exercice 2023, le solde comptable traduit un excédent de 263 150.90 € (déficit d'investissement de 12 830.64 € pondéré par l'excédent de fonctionnement pour 275 981.54 €).

En intégrant les reports de l'exercice 2022, le résultat de clôture 2023 s'établit à 22 917 427 €.

Déduction faite des Restes à Réaliser (RAR), le résultat cumulé de l'exercice 2023 s'élève à 10 887 427 € soit un fonds de roulement de 124 jours :  $(10\,887\,427\,€ \times 365\text{ jours}) / 32\,060\,012.85\,€$  de dépenses réelles de fonctionnement).

**Délibération n° 2024-44 portant sur l'affectation des résultats 2023**

**Le Conseil d'administration,**

- Vu le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame le Payeur Départemental des Yvelines, agent comptable du Centre de Gestion ;
- Vu le compte administratif dressé pour l'exercice 2023 par le président ;
- Vu les propositions d'affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
- Vu l'exposé du président ;

**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité des votants,**

- Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

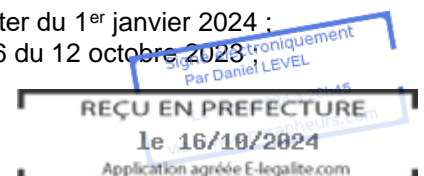
Section de fonctionnement Ligne 002 :	résultat de fonctionnement reporté 9 018 231,54 €
Section d'investissement Ligne 001 :	résultat d'investissement reporté 13 899 195,46 €

**Délibération n° 2024-45 portant sur le budget supplémentaire 2024**

**Le Conseil d'administration,**

- Vu l'instruction comptable M 57 applicable aux centres de gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- Vu le règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° 2023-46 du 12 octobre 2023 ;

Conseil d'administration du 10 octobre 2024





- Vu le changement de nomenclature comptable M57 adopté par délibération n° 2023-42 du 12 octobre 2023 ;
- Vu les orientations budgétaires pour l'exercice 2024 adoptées par délibération n° 2023-47 du 12 octobre 2023 ;
- Vu le projet de budget primitif pour 2024 ;
- Vu le projet de Plan Pluriannuel d'investissement ;
- Vu le solde positif du compte administratif 2023 ;
- Vu la délibération n° 2024-46 portant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
- Vu le projet de budget supplémentaire pour 2024 présenté par le président ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,**

- Vote, par chapitre, les recettes et les dépenses pour le budget supplémentaire pour 2024 joint, qui s'équilibre pour un montant total de 22 927 427 €, répartis de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
002	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>		<b>9 018 231,54</b>
<b>11</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>3 790 731,54</b>	
60	<i>Achats et Variations de stock</i>	2 439 731,54	
61	<i>Services Extérieurs</i>	848 000,00	
62	<i>Atténuation de charges autres services</i>	481 000,00	
63	<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	22 000,00	
<b>12</b>	<b>Charges de Personnel</b>	<b>2 950 500,00</b>	
62	<i>Personnel extérieur au service</i>	40 000	
63	<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	78 500	
64	<i>Charges de Personnel</i>	2 832 000	
65	Autres charges de gestion	<b>2 087 000,00</b>	
66	Charges financières	<b>0,00</b>	
67	Charges exceptionnelles	<b>200 000,00</b>	
68	Dotation aux amortissements	<b>0,00</b>	
13	Atténuation de charges		<b>0,00</b>
70	Produits des activités		<b>0,00</b>
74	Dotations et participation		<b>0,00</b>
75	Autres produits de gestion		<b>0,00</b>
77	Produits exceptionnels		<b>10 000,00</b>
78	Reprises sur amortissements et provisions		<b>0,00</b>
		<b>9 028 231,54</b>	<b>9 028 231,54</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RESTES A REALISER 2023	RECETTES
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>			<b>13 899 195,46</b>
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			0
20	Immobilisations incorporelles	557 195,46	1 750 000,00	0
21	Immobilisations corporelles	552 000,00	2 800 000,00	0
23	Immobilisations en cour	760 000,00	7 480 000,00	0
28	Dotation aux amortissements			0
<b>Total de l'Investissement</b>		<b>1 869 195,46</b>	<b>12 030 000,00</b>	<b>13 899 195,46</b>

**Total général**

**22 927 427,00**

**Délibération n° 2024-46 portant sur le rapport d'activité 2023**

**Le Conseil d'administration,**

- Vu l'article L452-42 du Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, notamment l'article 27,
- Vu l'exposé du président ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,**

- Prend acte de la présentation du rapport d'activité 2023 des services du CIG de la Grande couronne, joint en annexe.

La séance est levée à 12h30.

Le président,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Daniel Level'.

Daniel LEVEL,  
Maire de la commune déléguée de Fourqueux